

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21146975

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

07. Dez. 2021

iA/
der Greffier Greffe

N° d'entreprise : **0550 930 801**

Nom

(en entier) : **PPR LASERPLUS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **4730 Raeren - Roetgenerstrasse 65**

MONITEUR BELGE

10-12-2021

BELGISCH STAATSBLAD

Objet de l'acte : Révocation d'un administrateur / Mandat

Le 30 novembre 2021 s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle il a été décidé ce qui suit:

1. Révocation d'un administrateur:

Les actionnaires ont majoritairement décidé de révoquer la SRL PHINIRA (0550.428.973), ayant comme représentant permanent Mr Philippe RAMSCHEIDT, avec effet immédiat de sa fonction de membre de l'organe d'administration.

2. Mandat

Les actionnaires ont donné procuration à Mr. Frank WEINAND, Oliver WEINAND ainsi qu'à Mr. Frédéric PAQUE, avocats à 1170 Bruxelles, Belgique, Chaussée de La Hulpe 177/12 ou tout autre avocat du cabinet CAIRN LEGAL avec siège à la même adresse, chacun pouvant agir seul et accorder des subdélégations, pour, au nom et pour compte de la société, procéder en Belgique à toutes les formalités de publication légales relatives aux décisions précitées et notamment procéder à la publication par extrait aux annexes du Moniteur Belge et à la mise à jour des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Les mandataires sont notamment autorisés à signer tout document, accomplir tout acte et, de manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire dans ce contexte.

Oliver WEINAND
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).